

La Cour constitutionnelle de l'Équateur examine l'égalité de rémunération des enseignants



Plusieurs milliers de personnes ont manifesté ce jeudi devant la Cour constitutionnelle de Quito en faveur de la réforme de la loi établissant l'égalité de la rémunération des enseignants.

La Havane, 12 mai, (RHC)- La Cour constitutionnelle de l'Équateur a prévu une audience publique ce jeudi pour discuter de la réforme de la loi organique sur l'éducation interculturelle qui établit l'égalité de rémunération des enseignants.

L'Union nationale des éducateurs exige le respect de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale et à laquelle le président Guillermo Lasso a opposé son veto.

Le président a justifié sa décision par l'argument selon lequel les législateurs ont approuvé les réformes sans consulter le ministère de l'Économie et des Finances sur le mécanisme de financement de l'augmentation des salaires.

Au moins vingt mémoires "amicus curiae" ont été présentés lors de l'audience publique de ce jour, une ressource utilisée par des tiers pour fournir à la Cour des arguments ou des opinions qui peuvent servir d'éléments de jugement concernant la question analysée.

La procédure se déroule au milieu d'une grève de la faim qui dure depuis 10 jours et qui rassemble une quinzaine d'enseignants et de représentants d'organisations sociales devant le siège de la Cour à Quito, et une vingtaine de personnes dans la ville de Guayaquil.

L'action menée par les membres de l'UNE vise à exiger l'application de la loi, qui, selon les enseignants, bénéficie non seulement aux enseignants, mais aussi aux étudiants du système d'enseignement public.

L'organe législatif équatorien a approuvé les amendements à la loi à la fin du mois de mars et le 13 avril, jour de la fête des enseignants, le président a annoncé qu'il opposerait son veto au règlement, le jugeant inconstitutionnel.

Pour sa part, l'Union nationale des éducateurs insiste sur le fait que l'exécutif dispose des fonds nécessaires pour effectuer les paiements, grâce aux ventes excédentaires de pétrole ou aux recettes de la taxe sur la valeur ajoutée.

À cet égard, l'organisation souligne que, rien que de janvier à avril de cette année, la collecte des impôts a atteint six mille 653 millions de dollars.

En plus de la grève de la faim, les enseignants de plusieurs villes du pays ont organisé des marches et des manifestations pour réclamer de meilleures conditions de travail afin de garantir une éducation de qualité.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/287677-la-cour-constitutionnelle-de-lequateur-examine-legalite-de-remuneration-des-enseignants>



Radio Habana Cuba